

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue

L'an deux mille dix neuf, vendredi dix sept mai à dix huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques CHARRON, Maire.

Etaient présents :

M. Charron Maire,

M. Somon 1^{er} Adjoint, Mme Lemarchand 2^{ème} Adjointe, M. Leclère 3^{ème} Adjoint,

Mme Danger, M. Leprince, Mme Lefebvre, Mme Agnès, Mme Bocca, Mme Tanay, M. Lenormand,

Étaient absents excusés : M. Emerald, M. Fréret, Mme Théroude, M. Quartier

Secrétaire de séance : Mme Bocca

Date de convocation : 06/05/2019

FINANCES

2019/16 – EMPRUNTS TRAVAUX RESTAURATION EGLISE ST MARTIN (TRANCHE 1)

Le Maire rappelle la décision prise par le Conseil Municipal d'engager des travaux de restauration de l'église Saint Martin de Vatteville-la-Rue. Il y a lieu d'avoir recours à des emprunts pour assumer le financement total des travaux de la 1^{ère} phase de restauration, suivant le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Montant HT	842 776 €
Montant FCTVA	138 248 €
Montant des subventions	561 561 €

Mode de financement proposé :

Emprunt moyen long terme	263 000 €
Préfinancement du FCTVA et des subventions	450 000 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de M. Le Maire et après avoir délibéré :

Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement « moyen/long terme » dont les modalités sont ci-dessous :

Montant de l'emprunt	263 000 €
Taux actuel	1.50 %
Durée du crédit	20 ans
Modalités de remboursement	trimestriel
Type d'échéance	échéances constantes
Frais de dossier	140 €

financement court terme pour le préfinancement du FCTVA et des subventions :

Montant de l'emprunt	307 000 €
Taux actuel	0.45 %
Taux durée	2 ans
Périodicité des intérêts	trimestriel
Avec paiement du capital in fine	
Frais de dossier	160 €

Prend l'engagement au nom de la collectivité

D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.

De rembourser l'emprunt à court terme dès récupération du FCTVA et des subventions ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement au contrat.

Confère en tant que besoin, toutes délégations utiles à M. Le Maire ou le 1^{er} adjoint pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

2019/17 – DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal vote les modifications suivantes concernant le budget primitif 2019 voté le 6 avril 2019

INTITULE	NATURE	SECTION	COMPTE	CHAPITRE	MONTANT
AUTRES GROUPEMENTS	D	I	2313	23	- 300 €
FRAIS D'ETUDES	D	I	2031	20	+ 300 €

COMMERCE (information)

Le Maire rappelle que pendant le précédent mandat la commune a fait l'acquisition des murs du bar-épicerie et a effectué une rénovation-extension du bâtiment. Mme Mauricette Lenormand, propriétaire du fonds de commerce est restée locataire du bar-épicerie et du logement situé à l'étage.

Mme Mauricette Lenormand doit cesser son activité dans les prochaines semaines. Un changement de propriétaire est envisageable à la fin de l'été. Le concours de la Chambre de Commerce de Rouen a été sollicité pour proposer un accompagnement du repreneur et obtenir des conseils sur les modalités de soutien.

BILAN CENTRE DE LOISIRS AVRIL 2019

M. Leclère, adjoint en charge du centre prend la parole.

Il rappelle que la session d'octobre 2018, proposé aux ados, n'a pas eu lieu par faute d'inscription. Il a donc été décidé, par délibération en date du 25 janvier, d'ouvrir une session aux vacances de Printemps, pour 16 jeunes, du 8 au 12 avril 2019.

La demande a été plus importante, le nombre d'inscrits a été de 24 jeunes et les participants ont été enchantés de leur semaine.

Bilan financier

Dépenses (activités, transport, salaire animateurs) : 2 257 €

Recettes (participation parents) : 504 €

La commune de Vatteville-la-Rue ouvre l'accueil de loisirs de Vatteville-la-Rue

- du 8 juillet 2019 au 2 août 2019 de 9h à 17h pour la section enfance.
- du 8 juillet 2019 au 26 juillet 2019 de 9h à 17h pour la section jeunesse.

- Les enfants doivent être âgés de 6 ans révolu à 17 ans révolu.

- l'accueil fera l'objet d'une déclaration DDCCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et la capacité d'accueil est de 100 enfants.

Les séjours suivants seront proposés (dans la limite des places disponibles) :

Pour les enfants nés de janvier 2007 à décembre 2009 (ou classe de CM1, CM2 et 6^{ème} pour l'année scolaire 2018/2019)

- séjour de 3 nuits à Jumièges du lundi 15 juillet au jeudi 18 juillet 2019

- séjour de 3 nuits à Pont d'Ouilly du lundi 22 juillet au jeudi 25 juillet 2019

Pour les jeunes nés du 27 juillet 2001 à décembre 2006 (ou classe de 5^{ème} et au-delà sur l'année scolaire 2018/2019)

- séjour de 2 nuits à Montfort sur Risle du mercredi 10 juillet au vendredi 12 juillet 2019

- séjour de 4 nuits à La Selle Craonnaise du lundi 15 juillet au vendredi 19 juillet 2019

- séjour de 4 nuits à Pont d'Ouilly du lundi 22 juillet au vendredi 26 juillet 2019

- L'accueil se déroule dans les locaux du restaurant scolaire et de la salle de motricité. La commune met à disposition de l'accueil les infrastructures suivantes : salle polyvalente, la bibliothèque, le terrain de sports et les locaux annexes.

- Les repas sont confectionnés par le personnel communal.

La tarification sur site est à la semaine, les veillées et sorties exceptionnelles sont en supplément.

La tarification pour les séjours est forfaitaire et se substitue à la tarification à la semaine.

Tarif dégressif *	enfant Vatteville + CVS imposable	enfant Vatteville + CVS non imposable	enfant extérieur CVS imposable	enfant extérieur CVS non imposable	veillée	Sortie exceptionnelle 1 nuit Jumièges	Forfait 2 nuits Montfort sur Risle	Forfait 4 nuits La Selle Craonnaise	forfait 4 nuits Pont d'Ouilly	Forfait 3 nuits Jumièges	Forfait 3 nuits Pont d'Ouilly
1 ^{er} enfant par l'âge	42.60 €	35.50 €	57.00 €	48.00 €	4.80 €	11 €	78 €	130 €	130 €	104 €	104 €
2 ^{ème} enfant par l'âge	36.30 €	30.60 €	48.00 €	40.00 €	4.80 €	11 €	69 €	115 €	115 €	92 €	92 €
3 ^{ème} enfant et plus	29.00 €	24.00 €	38.00 €	32.00 €	4.80 €	11 €	60 €	100 €	100 €	80 €	80 €

**Le tarif dégressif s'applique aux frères et sœurs inscrits sur la même semaine, le taux plein s'appliquant au plus âgé.*

- Pour bénéficier du tarif « non imposable » la feuille d'imposition doit comporter la mention « vous êtes non imposable sur le revenu »

- le tarif « enfant Vatteville + CVS non imposable » sera appliqué aux enfants de l'ASE placés en famille à Vatteville-la-Rue

- Toute semaine entamée est due, excepté si un certificat médical est fourni

- Les titres sont émis par la mairie et transmis aux familles par la trésorerie de Rives en Seine

Le Conseil municipal fixe les salaires des animateurs

Le Maire ou ses adjoints sont autorisés à engager toute démarche relative au recrutement de l'équipe pédagogique ainsi qu'à l'établissement des bulletins de salaire et des émissions de titres.

Inscrit les dépenses et les recettes au budget communal 2019.

ENVIRONNEMENT

2019/19 – FRELONS ASIATIQUES

Le Maire rappelle que la Préfecture a mis en place un plan d'action avec une obligation de déclaration des nids de frelons asiatiques.

Le Département a créé un site FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) sur lequel les habitants doivent déclarer le nid. Cette déclaration leur permettra d'obtenir une participation financière de 30% du coût de destruction (remboursement plafonné à 30 € par nid).

Le Maire demande à ses collègues s'ils souhaitent également abonder aux remboursements des frais de destruction.

Après avoir débattu, les membres du Conseil Municipal décident de participer financièrement à la destruction des nids de frelons à compter de cette année sans effet rétroactif.

La participation communale sera de 30 % du montant de la facture (remboursement plafonné à 75 € par nid).

Le Conseil Municipal autorise le maire à choisir les modalités :

- soit appel à un seul organisme avec lequel seraient négociés des tarifs préférentiels, dans ce cas une convention de partenariat sera signée, et les habitants devront uniquement faire appel à cette entreprise.
- soit chaque habitant de la commune choisit sa propre entreprise
- soit les habitants font appel à l'entreprise retenue, ou à une autre de leur choix.

Quel que soit l'option retenue, la participation communale sera versée sur présentation de la facture et d'un RIB.

ORGANISATION ARMADA

La grande parade de l'Armada arrive à grand pas avec ses nombreux spectateurs en bord de Seine ce qui nécessite à mettre en place un aménagement pour la réussite de cette journée. Le Conseil Municipal prend connaissance de cette organisation (arrêtés de circulation, installation de toilette et de parkings pour les visiteurs).

Par ailleurs, le maire Propose, d'organiser un petite manifestation d'accueil des marins du navire polonais le Dar Młodzieży, bateau parrainé par la commune. Date de la manifestation a déterminée avec le commandant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux : le maire propose de réunir la commission travaux afin de lister et de programmer les travaux de voirie à engager dès que possible.

Remerciements : le maire indique qu'il a reçu des remerciements d'associations suite à l'attribution de subvention.

La séance est levée à 20 h 10 minutes

CHARRON Jacques	SOMON Sylvain	LEMARCHAND Gisèle
LECLERE Vincent	DANGER Jeannine	LEPRINCE Philippe
LEFEBVRE Aurélie	AGNES Mireille	EMERALD Didier
BOCCA Véronique	FRERET Jean-François	TANAY Stéphanie
LENORMAND Didier	THEROUDE Brigitte	QUERTIER Michel